



# LE NIVOT

l'école du vivant

1923 - 2023

## CIRCULAIRE DE RENTREE COLLEGE – LYCEE

### 2023/2024



[www.facebook.com/ecolelenivot](https://www.facebook.com/ecolelenivot)



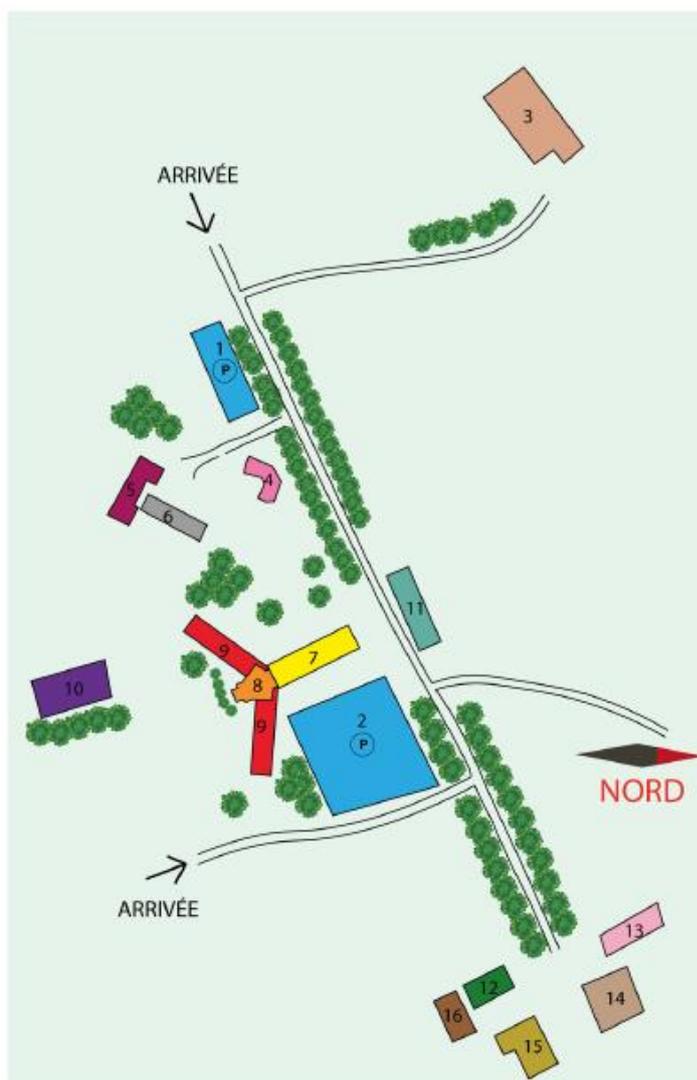
[www.instagram.com/lenivot\\_officiel](https://www.instagram.com/lenivot_officiel)



[www.youtube.com/@lenivot4292](https://www.youtube.com/@lenivot4292)

## Plan du site

1-2	Parking
3	Atelier Lait
4	Salles Jean Rannou
5	Activités périscolaires
6	salle de restauration
7	Administration
8	Vie scolaire + salle de spectacle
9	CDI + salle de cours
10	Gymnase
11	Internat le Jollec
12	Atelier Forêt
13	Atelier porcin
14	Atelier Ovin
15	Ateliers Mécaniques
16	Atelier Menuiserie



## Administration

Directeur : **Cédric TROADEC** - 07 87 98 37 11 - [ctroadec@lenivot.net](mailto:ctroadec@lenivot.net)

Directrice-Adjointe : **Anaïs POULIQUEN** - 02 98 81 14 19 - [apouliquen@lenivot.net](mailto:apouliquen@lenivot.net)

Coordinatrice de vie scolaire : **Morgane SIMON** - 02 98 81 11 63 - [viescolaire@lenivot.net](mailto:viescolaire@lenivot.net)

Secrétaire de Direction - Accueil : **Patricia CAMPION** - 02 98 81 10 04 - [loperec@cneap.fr](mailto:loperec@cneap.fr)  
[pcampion@lenivot.net](mailto:pcampion@lenivot.net)

Gestionnaire : **Marie-Paule GONZALEZ** - 02 98 81 11 73 - [mgonzalez@lenivot.net](mailto:mgonzalez@lenivot.net)

Comptable : **Johan LOSSY** - 02 98 81 10 29 - [jlossy@lenivot.net](mailto:jlossy@lenivot.net)

Responsable de l'apprentissage : **Alain DEQUIN** - 02 98 81 11 21 - [adequin@lenivot.net](mailto:adequin@lenivot.net)

Secrétaire apprentissage : **Nathalie ABASQ-QUERE** - 02 98 81 11 21 - [abasq.nathalie@lenivot.net](mailto:abasq.nathalie@lenivot.net)

Site internet : [www.lenivot.net](http://www.lenivot.net) - Page Facebook : Ecole Le Nivot 29 Lopérec

## HORAIRES DE COURS

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
<b>Lundi</b>	1e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	2e	10:50	11:45
	3e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	4e	13:50	14:45
	5e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	6e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
<b>Mardi et Jeudi</b>	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40
	récréation	15:40	15:50
	7e	15:50	16:45

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
<b>Mercredi</b>	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:50
	5e	13:50	14:45
	6e	14:45	15:40

		<i>H Début</i>	<i>H Fin</i>
<b>Vendredi</b>	1e	08:45	09:40
	2e	09:40	10:35
	récréation	10:35	10:50
	3e	10:50	11:45
	4e	11:45	12:40
	déjeuner	12:40	13:15

## CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

<p><b><u>Toussaint</u></b> Départ : Vendredi 20 octobre 2023 à 13h20 Reprise : Lundi 6 novembre 2023 au matin</p>	<p><b><u>Noël</u></b> Départ : Vendredi 22 décembre 2023 à 13h20 Reprise : Mardi 9 janvier 2024 au matin</p>
<p><b><u>Hiver</u></b> Départ : Vendredi 23 février 2024 à 13h20 Reprise : Lundi 11 mars 2024 au matin</p>	<p><b><u>Pâques</u></b> Départ : Vendredi 19 avril 2024 à 13h20 Reprise : Lundi 13 mai 2024 au matin</p>

### Jours fériés

Mardi 9 janvier – Mardi 21 mai: début des cours comme un lundi à 9h40

PORTES OUVERTES

Dates fixées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre

# CALENDRIER DES STAGES COLLEGE/ LYCEE 2023-2024

***Sous réserve d'éventuelles modifications***

<b><u>Collège</u></b>	4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	
	16 au 20 octobre 2023 (1 semaine) 11 au 15 décembre 2023 (1 semaine) 5 au 9 février 2024 (1 semaine) 8 au 12 avril 2024 (1 semaine)	
	4 <sup>ème</sup> uniquement	
	3 au 14 juin 2024 (2 semaines)	
	<b><i>Pour les élèves de moins de 14 ans, les stages se dérouleront sur le site de l'école ou sur l'exploitation familiale</i></b>	
<b><u>Filière Pro</u></b>	Sde Pro Productions - NJPF - MMA	
	16 octobre au 10 novembre 2023 (2 semaines) 18 décembre 2023 au 12 janvier 2024 (2 semaines) 19 février au 8 mars 2024 (1 ou 2 semaines) – <u>sauf pour les NJPF</u> 22 avril au 10 mai 2024 (1 ou 2 semaines) 3 juin au 30 août 2024 (4 semaines)	
	Sde NJPF uniquement	
	19 au 23 février 2024 (Chantier école)	
	1 <sup>ère</sup> Bac Pro CGEA - Forêt	
	19 février au 8 mars 2024 (2 semaines de stage individuel ou 3 semaines Erasmus) 15 avril au 10 mai 2024 (2 semaines de stage individuel ou 4 semaines Erasmus) 3 juin au 30 août 2024 (4 semaines)	
	1 <sup>ère</sup> CGEA uniquement	
	1 <sup>ère</sup> Forêt uniquement	
	16 octobre au 3 novembre 2023 (2 semaines) 18 décembre 2023 au 8 janvier 2024 (1 semaine)	16 octobre au 10 novembre 2023 (2 semaines)
	Term CGEA - Forêt	
	16 octobre au 10 novembre 2023 (2 semaines)	
	Term CGEA uniquement	
	Term Forêt uniquement	
	18 décembre 2023 au 12 janvier 2024 (2 semaines) 26 février au 15 mars 2024 (2 semaines)	26 décembre 2023 au 19 janvier 2024 (2 semaines) 19 février au 8 mars 2024 (2 semaines)
	<b><u>Filière Générale</u></b>	Seconde Générale
A partir du 10 juin 2024 (2 semaines)		
1 <sup>ère</sup> STAV		
19 février au 8 mars 2024 (1 semaine) 22 avril au 10 mai 2024 (1 semaine de stage individuel ou 2 semaines Erasmus) A partir du 17 juin 2024 (2 semaines)		
Term STAV		
16 octobre au 3 novembre 2023 (1 semaine)		

## REGLEMENT INTERIEUR

L'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte informatique. **(documents consultables sur le site Internet)**

### Assurance accident du travail

Tous les élèves sont inscrits à la Mutualité Sociale Agricole qui couvre tous les accidents, depuis leur départ de la maison pour venir au Nivot jusqu'au retour à la maison. Il en est de même pour les stages prévus dans la scolarité. Ces éventuels accidents sont considérés comme « **accidents du travail** » et sont du ressort de la législation édictée en la matière.

## TROUSSEAU

Chacun constituera son trousseau comme il le jugera bon, pour le change normal d'une semaine. **Nous vous demandons de marquer à votre nom toutes les pièces de vêtement, ainsi que les équipements pour les travaux pratiques.**

### **A prévoir dès la rentrée :**

\* Pour l'Education Physique et Sportive : une tenue de sport (dès le jour de la rentrée)

### \* **Pour les Collégiens – Achat par les familles**

Pour les travaux pratiques et les ateliers pédagogiques, il faudra prévoir un bleu de travail, des chaussures de sécurité, une tenue imperméable pour les jours de pluie, une paire de gants et une paire de bottes de sécurité

### \* **Pour les classes de filière Pro**

Le lycée fera une **commande groupée** à la rentrée

- Filière Forêt : chaussures de sécurité, gants, manchons, casques, tenue de sécurité
- Filière Production : bleu de travail, bottes, chaussures de sécurité
- Filière MMA : bleu de travail, chaussures de sécurité, gants

Les familles fourniront une tenue imperméable pour les jours de pluie.

**Les achats sont subventionnés par la Région à hauteur de 100 € par élève. Le complément sera facturé aux familles.**

### \* **Pour l'internat :**

- literie : chacun apportera draps, couvertures, oreiller et couvre-lit (ou couette), ainsi qu'une alèse imperméabilisée (90 x 190 cm) ; à chaque vacance vous veillerez à ce que les housses de couette, taie d'oreiller et alèse soient lavées
- une paire de chaussons

**TOUTES LES AFFAIRES DEVRONT ETRE RECUPEREES**  
**AU PLUS TARD LE 14 JUIN**

## LIVRES et FOURNITURES

### 1- Les livres scolaires

Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement.

**Les manuels sont obligatoirement restitués en fin d'année scolaire. Tout manuel non restitué sera facturé 30€.**

Certains livres spécialisés sont susceptibles d'être utilisés durant 2 ou 3 années, et conservés à titre individuel, dans ce cas ils sont achetés globalement et facturés aux familles.

### 2- Fournitures

- 1 agenda, 2 ou 3 grands classeurs avec feuilles perforées et pochettes transparentes
- 1 bloc note ou support pour prendre des notes
- stylos à bille (les 4 couleurs) et/ou stylo à encre, crayons, règle, feutres, ciseaux, effaceur, blanco
- les cahiers et les feuilles sont de grand format (21 x 29.7)
- une clé USB de 2Go minimum (**impératif**) ; elle devra être marquée au nom de l'élève
- les élèves de filière générale et technologique devront se munir d'une CASIO GRAPH 35+E ; et les élèves de filière professionnelle d'une CASIO GRAPH 25+E (les calculatrices seront marquées au nom de l'élève)
- un cadenas avec 2 clés (pour les casiers scolaires) – un casier sera attribué à chaque élève en début d'année ; toute dégradation du casier sera facturée aux familles

## COMMUNICATION ET ECOLE DIRECTE

La communication générale se fera via la plateforme Ecole Directe. Il vous sera possible d'y consulter les notes, les absences, les retards et les sanctions de vos enfants.

Les bulletins scolaires, le certificat de scolarité et la facture annuelle seront à télécharger sur le site Ecole Directe.

Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès vous seront communiqués courant septembre. Les codes resteront inchangés pour les élèves déjà présents l'an passé.

Les échanges avec l'établissement se font via la boîte mail [loperec@cneap.fr](mailto:loperec@cneap.fr) ou sur les boîtes mail des enseignants.

Vous pouvez également joindre l'établissement au 02 98 81 10 04 (1 pour la vie scolaire ; 2 pour la comptabilité ; 3 pour le secrétariat de direction)

## PARTICIPATION des PARENTS et des ÉLÈVES

### 1- Réunion de parents

Dans le courant de l'année, les parents sont invités à rencontrer individuellement les professeurs et il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur principal ou un professeur pour faire le point lorsque cela semble nécessaire.

Trois soirées d'échanges (une par trimestre) seront organisées durant l'année scolaire sur le thème de l'éducation des adolescents (les dates seront communiquées à la rentrée).

### 2- Délégués de Parents

Dans toutes les classes, les parents élisent un ou deux délégués (ou plus) dont le rôle est de participer aux conseils de classe et à 2-3 réunions de bureau dans l'année.

Les nominations se feront le jour de la rentrée.

## TARIFS et FACTURATION

### COUTS DE SCOLARITE COLLEGE-LYCEE 2023/2024

CLASSES	TOTAL ANNUEL				
	Contribution	Demi pension	Internat	Total pension	Total demi-pension
QUATRIEME ET TROISIEME	425 €	979 €	2 694 €	3 119 €	1 404 €
SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	601 €	1 068 €	2 924 €	3 525 €	1 669 €
SECONDE PROFESSIONNELLE	601 €	966 €	2 630 €	3 231 €	1 567 €
PREMIERE BAC PRO	601 €	979 €	2 655 €	3 256 €	1 580 €
TERMINALE BAC PRO	601 €	1 004 €	2 809 €	3 410 €	1 605 €
PREMIERE ET TERMINALE STAV	601 €	1 056 €	2 873 €	3 474 €	1 657 €

En plus de ces tarifs, les achats de livres et fournitures diverses, les impressions du rapport d'examen et les reliures vous seront facturés

<b>TARIF TRANSPORT SCOLAIRE (lignes privées)</b>		<b>PACK PHOTOS</b>		15 €
	ANNUEL	<b>COTISATION FOYER</b>		5 €
11 à 25 km	536 €			
26 à 50 km	566 €			
51 à 75 km	620 €			

TARIF ACTIVITE EQUITATION		TARIF ACTIVITE VTT	
	ANNUEL		ANNUEL
1 séance par semaine en soirée	420 €	1 séance par semaine	320 €
		Réduction de 20 % pour ceux qui amènent leur vélo	

3 séances d'essai

L'engagement pour ces options est annuel.

En cas d'abandon, aucune somme ne sera rétrocédée sauf cas de force majeure

**Tout changement de régime en cours d'année doit être signalé via le formulaire délivré par la vie scolaire.**

### **1- Tarifs annuels (Cf Annexe)**

Les prix de pension sont des forfaits qui tiennent compte des périodes de stage, de voyage et de la date de sortie. Lors d'une absence prolongée (au-delà de deux semaines consécutives) pour cause de maladie, une régularisation se fera sur la facture.

Une facture complémentaire sera éditée pour les élèves en stage sur l'établissement.

Tout mois commencé est dû.

### **2- Facturation et modalités de paiement :**

#### a) Détails de la facturation

**Une facture annuelle sera établie en début d'année.** Celle-ci sera ajustée ensuite en fonction des services et prestations par des factures complémentaires ou avoirs tout au long de l'année.

**Les factures vous sont transmises UNIQUEMENT via Ecole Directe.**

b) Règlement

Il peut se faire par prélèvement ou par chèque

\* **Par prélèvement mensuel** : le prélèvement est proposé sur 10 mois  
(du 05/10 au 05/07)

\* **Par chèque** : en début de chaque mois ou trimestre  
Les chèques sont libellés à l'ordre de : l'Ecole du Nivot.

Une réduction de 20 % est accordée sur la pension ou la demi-pension pour le 2ème et le 3ème enfant d'une même famille fréquentant le lycée.

Dans le cas de difficultés financières, même passagères, le Directeur et la Gestionnaire sont à votre disposition pour étudier votre situation.

Pour toutes modifications (montant, domiciliation bancaire...) veuillez contacter M. Johan LOSSY, comptable, au 02 98 81 10 29, avant le 20 du mois précédant le prélèvement.

### **3- Bourses d'études**

Pour les familles qui ont fait la demande, vous recevrez un dossier contenant la liste des pièces à fournir, et la procuration pour le paiement, à signer par le **Chef de famille ou l'élève majeur**. ***Veillez à ne faire aucune rature et à bien compléter et signer les parties grisées. Toute procuration mal complétée ou raturée sera à refaire.***

Les élèves déjà boursiers dans l'établissement et passant en deuxième ou troisième année d'un cycle n'ont que la procuration à remplir et à renvoyer accompagnée d'un RIB, sauf en cas de changement de situation - familiale ou professionnelle – et en cas de changement de régime ou redoublement.

Les élèves boursiers qui changent de cycle : de la 3<sup>ème</sup> à la Seconde par exemple et les élèves qui redoublent doivent représenter un dossier.

**Les dossiers de bourses devront être retournés à l'école du Nivot au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre. Si vous avez reçu un dossier et que vous ne maintenez pas la demande, merci d'en faire part au secrétariat de l'établissement.**

### **4- Transport :**

Deux formules : **un transport hebdomadaire** (4 lignes) et **un transport journalier** (ligne Châteaulin) qui permet aux élèves d'être demi-pensionnaires.

**Premier circuit de car : le vendredi 8 septembre 2023  
(Départ du Nivot 13h20 après le déjeuner)**

**Tous les élèves déjeuneront le vendredi midi avant de quitter l'établissement**

#### 4.1 - Pour le transport hebdomadaire, 4 lignes :

1. Le Nivot - **Quimper**  
Correspondance possible **Châteaulin - Crozon**
2. Le Nivot - **Brest**

Pour ces deux lignes et la correspondance Châteaulin-Crozon, les inscriptions se font auprès de Breizhgo au 02 99 300 300 ou sur le site Internet de Breizhgo ([www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh))



**Au-delà du 17 juillet 2023, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée par la compagnie de transport**

3. Le Nivot - **Chateauneuf - Scaër - Gourin**
4. Le Nivot - **Landivisiau – Morlaix**

} inscription à confirmer auprès de la vie scolaire la semaine de la rentrée, **voir tarifs page précédente** (les points de chargement seront définis suivant la provenance des élèves)



**Au regard des emplois du temps et des stages, ces deux lignes de cars s'arrêteront le 31 mai 2024**

#### 4.2 - Transport quotidien ligne CHATEAULIN – PONT DE BUIS – LE NIVOT

Les horaires sont consultables sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

**En cas de problème de transport et/ou de correspondance notamment, l'acheminement des élèves sur le site du Nivot devra être organisé par les familles.**

### **REGLEMENT GENERAL sur la PROTECTION des DONNEES (RGPD)**

Document consultable sur le site Internet

### **DISPENSE de SPORT ET/OU de TRAVAUX PRATIQUES**

Toute dispense de sport et /ou de travaux pratiques devra être justifiée par un certificat médical précisant si la dispense concerne l'EPS et/ou les travaux pratiques. Elle devra être fournie à l'établissement dans les meilleurs délais.

### **ABSENCES CCF ET/OU EPREUVES D'EXAMEN**

Un certificat médical est **obligatoire** pour justifier l'absence d'un élève à un CCF ou une épreuve d'examen sous peine de se voir attribuer une note de 0.

## ELEVES A BESOINS EDUCATIFRS PARTICULIERS

### • Notifications MDPH (AVS/MPA) – Plan d’Accompagnement Personnalisé (PAP)

Lors de l’inscription, vous devez avoir fourni la notification de votre enfant. Si ce n’est pas le cas, il est important de nous la communiquer le plus rapidement possible.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées de l’enseignant référent en lien avec la MDPH :

Madame Marie BENNOUR  
Enseignant référent  
Collège Saint Louis – 63 Grand Rue – CS 21025 – 29150 CHATEAULIN  
02 98 86 59 03  
[marie.bennour@enseignement-catholique.bzh](mailto:marie.bennour@enseignement-catholique.bzh)

### • Aménagements d’épreuves (DNB, Baccalauréat, BTS)

Lors de votre entrée dans notre établissement, il est possible de demander un dossier d’aménagements d’épreuves pour les examens.



**Le professeur titulaire des classes de 4<sup>ème</sup> et de Seconde demandera automatiquement aux familles s’il y a des besoins.**  
**Dans les autres classes, ce sont aux familles d’en faire la demande auprès du secrétariat.**

**Tous les dossiers devront parvenir aux autorités compétentes pour le 31 décembre de l’année en cours. Nous vous demandons donc de retourner les dossiers complets à l’établissement avant le 1<sup>er</sup> décembre.**

## SELF

Chaque élève disposera d’un badge à code barre pour accéder au self. En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 5 €.

## ALLERGIES

### - Alimentaires

La société Convivio chargée des repas au lycée met en place des protocoles de prise en charge spécifique.

Régimes alimentaires proposés :

- sans arachide
- sans arachide et fruits à coque, sans fruits de mer, sans œufs, sans moutarde, sans poisson
- sans gluten
- sans produits laitiers
- diabétique.

Si votre enfant est concerné, demandez un dossier au secrétariat, nous vous aiderons à le renseigner.

### - Diverses

En cas d’allergie connue (pollen, poussières, etc...), veuillez informer la Vie Scolaire et votre professeur principal en début d’année.